



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

transition énergétique

Question au Gouvernement n° 1032

Texte de la question

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

M. le président. La parole est à Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, pour le groupe La République en marche.

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. Monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, le Président de la République vient de confirmer ce matin, à l'occasion de son déplacement en Bretagne, que les six projets de parcs éoliens *offshore* pourraient être lancés après une renégociation des tarifs de rachat.

Cette renégociation avait suscité de vives inquiétudes dans les territoires concernés : elle laissait craindre un rallongement des délais dans un domaine où la France a déjà pris beaucoup de retard vis-à-vis de ses partenaires européens ; elle laissait également craindre une potentielle fragilisation de la filière industrielle qui en découle.

Après un travail de concertation et de consultation, notre Assemblée a adopté la semaine dernière un amendement permettant d'encadrer plus précisément cette renégociation et d'apporter de premières réponses aux craintes qui avaient été exprimées. Nous attendions les résultats de cette renégociation menée par votre ministère.

Rappelons qu'il y a un an, notre majorité a pris des engagements forts en faveur de la transition écologique, et a notamment fixé un objectif de 32 % d'énergies renouvelables en 2030. L'annonce faite par le Président de la République tout à l'heure a la fois crédibilisé cet objectif ambitieux et pérennise la filière de l'éolien *offshore*, qui en avait besoin.

Si elle pouvait susciter des inquiétudes, cette renégociation était aussi une réponse à des engagements signés il y a plusieurs années, à un moment où le prix d'achat des éoliennes en mer était élevé. L'avenir de cette filière se jouait aussi dans cette renégociation et le Gouvernement a toujours exprimé son soutien à l'éolien en mer.

Alors, monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous préciser les termes de cette renégociation, et nous rassurer quant au lancement de ces projets de parcs éoliens *offshore* et au maintien de cette filière industrielle ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Sébastien Lecornu, *secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.* Madame la députée, à celles et ceux qui en doutaient, et peut-être aussi à celles et ceux qui se

seraient laissés aller un peu vite à faire de la politique politicienne sur le dos du Gouvernement, je rappellerai que cette négociation voulue par le Premier ministre a été utile.

L'annonce du Président de la République ce matin constitue une bonne nouvelle non seulement pour la transition énergétique et la décarbonation de notre production d'électricité, mais aussi pour toute la filière industrielle, qui est ainsi confortée et consolidée, pour les territoires concernés - en particulier les régions Bretagne et Normandie, qui avaient investi pour accueillir ces nouveaux emplois - et, bien sûr, pour les finances publiques puisque cette négociation permet d'économiser 15 milliards pendant les vingt prochaines années sur le périmètre du projet tel que nous le connaissons. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Les effets seront immédiats puisque la fabrication des éléments de ces éoliennes démarrera pour au moins deux projets dès la fin de cette année. Ensuite, le calendrier sera tenu, avec un premier parc à Saint-Nazaire en 2021, à Fécamp en 2022, à Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc, Dieppe et Le Tréport en 2023 et au parc d'Yeu-Noirmoutier en 2024.

M. Julien Aubert. Mais arrêtez, avec les éoliennes !

M. Sébastien Lecornu, *secrétaire d'État*. Mesdames, messieurs les députés, au nom du Premier ministre et au nom du ministre d'État, je vous remercie, sur tous les bancs, pour la confiance que vous avez manifestée dans le Gouvernement à travers l'amendement voté en commission lors de l'examen du projet de loi ESSOC pour un État au service d'une société de confiance, qui a permis de mener à bien cette négociation pleine de bon sens et qui, sans nul doute, a permis de faire avancer la France en matière de transition énergétique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Maillart-Méhaignerie](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1032

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire (M. le SE auprès du ministre d'État)

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire (M. le SE auprès du ministre d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 juin 2018](#)